
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 27/2022

TITRE :	Soutien à la famille de Chantel Moore et mise en œuvre des 231 Appels à la justice
OBJET :	Sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones
PROPOSEUR(E) :	Shelley Sabattis, Cheffe, Première Nation d'Oromocto, N.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Joanne Miles, Cheffe, Première Nation de Flat Bay, T.-N.
DÉCISION :	Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 (1) : Les Autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne;
 - ii. Article 7 (2) : Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre;
 - iii. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues;
- B. Le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Enquête nationale) en août 2016. Les responsables de l'Enquête nationale ont publié un rapport final, *Réclamer notre pouvoir et notre place*, le 3 juin 2019;

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

27 – 2022
Page 1 of 5

- C. Le rapport final aborde les nombreuses questions intersectionnelles qui amènent à la tragédie nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées. Il contient également quatre conclusions générales portant sur la reconnaissance des droits, la justice, la sécurité, la santé et le bien-être, ainsi que 231 *Appels à la justice* qui comprennent des recommandations destinées aux gouvernements, aux institutions, aux industries, aux fournisseurs de services, aux partenaires et à tous les Canadiens;
- D. Dans la résolution 37/2014 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Soutien à l'égard de l'initiative Les familles d'abord*, les Chefs-en-Assemblée :
- i. Appellent un consensus national parmi les Premières Nations sur la base de l'initiative Les familles d'abord du Manitoba afin d'honorer les femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues (FJFAAD) et d'entourer et soutenir leurs familles d'abord, ainsi que de collaborer en vue de mesures immédiates et d'un changement systémique;
 - ii. Soutiennent que tout processus, y compris une table ronde nationale ou une enquête, doit tenir compte des voix des familles de FJFAAD, soutenir adéquatement les familles et les communautés dans leur cheminement vers la guérison, et rendre hommage aux FJFAAD;
 - iii. Soutiennent qu'une table ronde nationale d'une journée sur les FJFAAD n'est pas suffisante;
- E. Dans la résolution 67/2019 de l'APN, *Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*, les Chefs-en-Assemblée :
- i. Enjoignent au gouvernement fédéral de veiller à ce que toute mobilisation en vue de l'élaboration d'un Plan d'action national soit faite selon l'approche « Les familles d'abord »;
 - ii. Enjoignent à l'APN de trouver des sources de financement et des ressources appropriées pour que le Conseil des femmes puisse :
 - i. assister et participer à toutes les tables rondes dans toutes les régions;

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

- ii. coordonner son propre processus de mobilisation auprès des Premières pour discuter d'un Plan d'action national;
 - iii. Enjoignent à l'APN d'élaborer son propre Plan d'action national dirigé par les Premières Nations en fonction de commentaires provenant de toutes les régions, de survivantes des Premières Nations et de leurs familles et de la Coalition des Premières Nations pour les familles modestes et de militer pour l'adoption de ce Plan par tous les gouvernements;
 - iv. Enjoignent au gouvernement fédéral de veiller à ce que le Conseil des femmes de l'APN participe au processus de sélection de tout représentant nommé pour mettre en œuvre les appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale, incluant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national;
 - v. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que le Plan d'action des Premières Nations respecte toutes les Nations, les femmes et les processus régionaux en matière de planification;
- F. Le 3 juin 2021, l'APN a publié son rapport sur le plan d'action national dirigé par les Premières Nations, *Donner vie aux Appels à la justice : un plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations*, qui souligne les domaines prioritaires cernés par les survivants et les familles pour lutter immédiatement contre la violence subie par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations;
- G. Dans la résolution 08/2021 de l'APN, *Mise en œuvre du plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*, les Chefs-en-Assemblée :
- i. Demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que toutes les activités relatives au plan d'action national visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones soient entreprises selon une approche fondée sur les distinctions et le principe « Les familles d'abord »;
 - ii. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider en vue de l'obtention des ressources appropriées pour entreprendre ou participer des activités de soutien à la mise en œuvre du

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

27 – 2022
Page 3 of 5

Plan d'action national visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones;

- H. Le 3 juin 2021, le Canada a publié le *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones* (Plan d'action national) et a lancé la *Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées* (Voie fédérale);
- I. À ce jour, la mise en œuvre du Plan d'action national, de la Voie fédérale et des 231 Appels à la justice est lente. De nombreux membres des Premières Nations n'ont pas encore constaté de réels changements sur le terrain pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones;
- J. Le 4 juin 2020, Chantel Moore, mère de famille et membre de la Première Nation Tla-o-qui-aht, a tragiquement été abattue par un agent de police qui avait été envoyé à son appartement, au Nouveau-Brunswick, pour effectuer une « vérification d'état de santé »;
- K. Le 19 mai 2022, l'enquête du coroner du Nouveau-Brunswick sur la mort de Chantel Moore par arme à feu a conclu à un homicide;
- L. Le Conseil des femmes de l'APN condamne fermement tout acte de violence perpétré contre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider en faveur d'une plus grande obligation de rendre compte de la part de la GRC et de plus de justice pour la famille de Chantel Moore, ainsi que d'appeler à la mise en œuvre des recommandations de l'enquête du coroner du Nouveau-Brunswick concernant l'intervention, la formation et l'équipement de la police.
2. Demandent à l'APN de dénoncer fermement tout acte de violence perpétré par la police à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et de plaider pour une réforme et une obligation de rendre compte accrues de la police.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

27 – 2022
Page 4 of 5

3. Demandent au gouvernement fédéral d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national et des 231 Appels à la justice et de divulguer en toute transparence le mode d'allocation du financement de la mise en œuvre du Plan d'action national.
4. Demandent au gouvernement fédéral de mettre en place un organisme tiers de surveillance indépendant, qui aurait pour mandat de rendre compte de la mise en œuvre des 231 Appels à la justice contenus dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
5. Demandent au gouvernement fédéral de travailler, à titre de rassembleur, avec les provinces et les territoires pour s'assurer que le *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées* : *Mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones* est pleinement mis en œuvre et que ce travail est tout aussi prioritaire que la *Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 7^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE